

## *Compte-rendu du Conseil Municipal du Vendredi 14 avril 2008*

L'an deux mil huit, le quatorze avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Champillon s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Marc BEGUIN, Maire, en vertu de la convocation du 9 avril 2008.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs BEGUIN Jean-Marc, LAUNER Martine, CREPIN Jean-Paul, PETITJEAN Philippe, ADAM Marie-Madeleine, JOBIN Michèle, NEVEU Eric, BROYE Jacqueline, COURTURIER Anne, BAUDET Frédéric, FREDY Janick, MOUSQUET Sabine, HERR Régine et ANDRIEUX Thierry.

Absents excusés : Monsieur Pascal COFFRE.

L'appel nominal étant terminé et les conseillers présents formant la majorité des membres pouvant valablement délibérer, le Président déclare la séance ouverte.

Madame Michèle JOBIN est élue secrétaire.

L'examen des points à l'ordre du jour s'engage alors :

## **2008-06: DESIGNATION DES QUATRE DELEGUES (2 TITULAIRES ET 2 SUPPLEANTS) POUR REPRESENTER LA COMMUNE AU SEIN DU SYNDICAT DU BASSIN VERSANT AY-HAUTVILLERS**

Suite aux dernières élections municipales du 09 mars 2008, le Conseil Municipal désigne pour représenter la commune au sein du Syndicat du Bassin Versant AY-HAUTVILLERS

- Monsieur Thierry ANDRIEUX, délégué titulaire
  - Monsieur Jean-Marc BEGUIN, délégué suppléant
- et**
- Monsieur Philippe PETITJEAN, délégué titulaire
  - Monsieur Jean-Paul CRÉPIN, délégué suppléant

## **2008-07: DESIGNATION DES DEUX DELEGUES POUR REPRESENTER LA COMMUNE AU SEIN DU PARC NATUREL REGIONAL DE LA MONTAGNE DE REIMS**

Suite aux dernières élections municipales du 09 mars 2008, le Conseil Municipal désigne pour représenter la commune au sein du Parc Naturel Régional de la Montagne de Reims.

- Madame Martine LAUNER

et

- Madame Marie-Madeleine ADAM

## **2008-08: PROPOSITION EN VUE DE LA CONSTITUTION DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS**

Le Maire expose à l'assemblée que l'article 1650 du Code Général des Impôts précise les conditions de mise en place des commissions communales des impôts directs.

Dans les communes de moins de moins de 2000 habitants, la commission est composée de 7 membres titulaires dont le Maire (ou l'Adjoint délégué) et six commissaires.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 25 ans au moins, jouir de leurs droits, civils être inscrits aux rôles d'imposition directes locales dans la Commune être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Les commissaires titulaires et leurs suppléants sont désignés par les services fiscaux sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal décide de proposer les noms de 12 membres titulaires et 12 membres suppléants afin de permettre la nomination par le Directeur des Services Fiscaux de 6 membres titulaires et 6 membres suppléants

#### TITULAIRES

Janick FREDY  
Régine HERR  
Philippe PETITJEAN  
Sabine MOUSQUET  
Frédéric BAUDET  
Jean-Philippe BOSSER  
Chantal BENARD  
Patrick VISNEUX  
Laurent CHARLOT  
Bernard DAUGE  
Dominique LEMAIRE  
Robert LASSAUSSE

#### SUPPLEANTS

Thierry ANDRIEUX  
Martine LAUNER  
Sylvie LEVAIRE  
Jacqueline BROYE  
Raymond LEMAIRE  
André LESAIN  
Roger DAVESNE  
Pascal COFFRE  
Jérôme MILLE  
Sandrine MAURICE  
Annie DEMISSY  
Jany REMY

## 2008-09: COMPTE ADMINISTRATIF 2007

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CREPIN, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2007 dressé par Monsieur Jean-Marc BEGUIN, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Compte administratif principal						
Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés	31 392,51			72 335,52	31 392,51	72 335,52
Opérations de l'exercice	200 927,21	120 105,53	310 511,85	388 113,02	511 439,06	508 218,55
Part affectée à l'investissement			63 176,51		63 176,51	
<b>TOTAUX</b>	<b>232 319,72</b>	<b>120 105,53</b>	<b>373 688,36</b>	<b>460 448,54</b>	<b>606 008,08</b>	<b>580 554,07</b>
Résultats de clôture	112 214,19			86 760,18	112 214,19	86 760,18
Restes à réaliser						
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>112 214,19</b>			<b>86 760,18</b>	<b>112 214,19</b>	<b>86 760,18</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>	<b>112 214,19</b>			<b>86 760,18</b>	<b>25 454,01</b>	

Vu l'état NEANT des restes à réaliser

Constate, pour la comptabilité du budget principal, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

## **2008-10: AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2007 (BUDGET COMMUNE)**

Le Conseil Municipal, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction M14,

Après avoir approuvé le 14 avril 2008, le Compte Administratif 2007 qui présente un excédent de fonctionnement de **86.760,18 €**

Constatant que ledit compte fait apparaître un solde d'exécution négatif de la section d'investissement (y compris les restes à réaliser), entraînant un besoin de financement s'élevant à **112.214,19 €**

Vu les états des restes à réaliser au 31 décembre 2007,  
Considérant les besoins recensés pour l'exercice 2008,  
Décide, sur proposition du Maire, d'affecter au budget le résultat, comme suit :

AFFECTATION EN RESERVES AU COMPTE 1068 :	<b>86.760,18 €</b>
REPORT EN SECTION D'INVESTISSEMENT (ligne 001 dépenses)	<b>112.214,19 €</b>

## **2008-11: COMPTE DE GESTION 2007 DRESSE PAR MME LILIANE PUIGMAL**

Le Conseil Municipal,

- Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2007 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2007,

- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice précédent, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnances et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1°- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2007 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°-statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2007 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2007, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

## **2008-12: BUDGET PRIMITIF 2008**

Le Maire procède à la lecture et au commentaire du projet de Budget mis au point par la commission de Finances.

La décomposition est la suivante :

### **Budget Général :**

- Section de fonctionnement.....	390.007 Euros
- Section d'Investissement.....	700.255 Euros

Les différents articles sont examinés individuellement par le Conseil. Celui-ci ne formule aucune contre-proposition et approuve à l'unanimité le budget présenté.

## **2008-13: IMPOTS LOCAUX 2008**

A la vue du Budget Primitif 2006, le Maire propose au Conseil de reconduire les taux d'imposition de 2007 pour 2008.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de reconduire les taux de l'an dernier, à savoir :

Taxe d'habitation.....	17,39 %
Taxe sur le foncier bâti.....	24,57 %
Taxe sur le foncier non bâti.....	18,83 %

## **2008-14: SUBVENTIONS 2008**

Monsieur Philippe PETITJEAN, Président de l'Association Familles Rurales de Champillon, 3ème Adjoint n'a pas pris part au vote des subventions.

L'examen détaillé des subventions demandées sur le Budget 2007 est étudié par le Conseil Municipal et les montants arrêtés :

SOCIETE DE CHASSE	100 Euros
FAMILLES RURALES	3.800 Euros
MEI HUA ZHUANG	300 Euros
FANFARE	1.200 Euros
TENNIS DE TABLE	700 Euros
TENNIS CLUB	800 Euros
SECTION LOCALE DES ANCIENS COMBATTANTS	250 Euros
B'HOULOTTE	700 Euros
AMICALE DU PERSONNEL COMMUNAL	800 Euros
BANQUE ALIMENTAIRE DU CANTON D'AY	500 Euros

**Soit un total de 9.150 Euros**

### **DIVERS :**

Réouverture de la boulangerie de Germaine : Madame Martine LAUNER informe le conseil municipal de la prochaine réouverture de la boulangerie de Germaine, par un jeune couple de boulangers venant de Sainte-Ménéhould, le mardi 22 avril (en réalité la boulangerie a ouvert une semaine plus tard, le mardi 29 avril). Les tournées sur Champillon et Saint-Imoges reprendront le même jour. Le jour hebdomadaire de fermeture sera le lundi.

Remise à niveau du code de la route pour les séniors : Madame Martine LAUNER informe le conseil Municipal que la Préfecture de la Marne organise une remise à niveau du code de la route pour les séniors dans les villages. Il est décidé qu'une information sera mise dans la prochaine « Houlotte » pour que les personnes intéressées se fassent connaître en Mairie. La date sera fixée en fonction du nombre des participants.

Commission de fleurissement : Mme Martine LAUNER indique la prochaine date de la commission de fleurissement qui aura lieu le vendredi 25 avril à 18H30. La décision de la date du fleurissement avec l'aide des conseillers et des enfants sera arrêtée lors de cette réunion (la date du mercredi 21 mai a été retenue).

Familles Rurales de Champillon : Mr Philippe PETITJEAN informe le conseil que suite à un contrôle de l'URSSAF sur les comptes 2006 de l'association, aucune remarque n'a été formulée.

La prochaine réunion de conseil municipal aura lieu le mardi 03 juin.

\*\*\*\*\*